

Que se passe-t'il ailleurs qu'en Ukraine ?

Arrêts maladie : la réforme du 1er mars, un véritable séisme social pour les employés...

Auparavant, les indemnités journalières couvraient 50 % du salaire de base, limitées à 1,8 fois le SMIC.

Dès le 1er mars, ce plafond se réduit à 1,4 fois le SMIC, affectant directement la rémunération des travailleurs en congé maladie.

Cette modification entraîne une **baisse significative des revenus** pour les salariés concernés, aggravant leur situation financière en période de vulnérabilité due à la maladie.

Réductions progressives pour les fonctionnaires

Les fonctionnaires bénéficient jusqu'à maintenant d'un maintien de leur salaire à 100 % pendant les trois premiers mois d'arrêt.

Avec la nouvelle mesure, **leur salaire sera réduit à 90 % durant cette période, puis à 50 % après trois mois.**

Cette décroissance graduelle de la rémunération pourrait pousser certains à prolonger leur activité malgré une santé déclinante, risquant ainsi de compromettre davantage leur condition.

Les conséquences d'une indemnisation diminuée

La baisse des indemnités pourrait non seulement réduire le pouvoir d'achat des employés mais également augmenter leur précarité, surtout pour ceux qui sont déjà dans une situation économique fragile.

En France nos élus ne parlent que de guerre et d'argent pour la soit disant digne que serait l'Ukraine.

Les réformes successives ne servent que la guerre et nos dirigeants !

